

L'errance forcée du médecin de Soullaines

Le parcours d'une famille de Soullaines-Dhuys pendant l'Occupation, les Badarau, illustre l'indifférence du Conseil de l'ordre des médecins et de la Préfecture au sort des médecins israélites de l'Aube. Des médecins pour la plupart interdits d'exercice et finalement contraints à fuir. Récit.

Dans la journée du 11 août 1942, un pêcheur tranquille arpente les rives du Cher, près de Selles-sur-Cher (41). Un pêcheur en bras de chemise, canne à pêche d'une main et de l'autre guidant deux petites filles et leur maman. Sous couvert de partie de pêche en famille, Jacques Badarau tente ce jour-là de franchir la ligne de démarcation avec son épouse Fani et ses deux enfants, Irène et Monique. Le subterfuge vaut ce qu'il vaut mais il réussit parfaitement. Miraculeusement.

Les passeurs sont venus au rendez-vous fixé par le curé de Chiteau et les ont aidés à traverser précipitamment la rivière. L'un portait Irène et ouvrait la marche, l'autre portait Monique et donnait le bras à Fani Badarau. Jacques Badarau suivait péniblement derrière, de l'eau

jusqu'au thorax.

Sur l'autre rive c'est la zone libre. Et le bus qui doit les conduire dans le sud jusqu'à Lastours, dans l'Aude. Dans ce bus, les Badarau subissent un dernier contrôle. Le gendarme ferme les yeux sur la carte d'identité que tend Fani Badarau et qui est celle d'une autre. Celle de Jeanne Marcelot, de Soullaines-Dhuys.

Les « quotas » de Vichy

Le sort des Badarau s'est joué moins de six mois auparavant. Jacques Badarau, médecin israélite de nationalité roumaine, est installé à Soullaines-Dhuys depuis plus de huit ans. Ses deux filles sont nées dans la commune auboise. Sa belle-mère, Lea Matcovici y est installée également. Jacques Badarau a mené

la vie paisible d'un médecin de campagne jusqu'en septembre 1939.

Lorsque survient la guerre, il s'engage sans plus réfléchir dans les rangs français : Roumain de nationalité, il est intégré le 23 octobre - dès sa feuille de mobilisation reçue - au 1^{er} régiment de marche des volontaires étrangers. Il fait là sa période d'instruction et passe l'examen de médecin militaire auxiliaire avant d'être incorporé au 16^e S.I.M.. Après la défaite de mai 40, Jacques Badarau est démobilisé et reprend l'exercice médical, en août suivant, à Soullaines-Dhuys.

Pas pour longtemps. Un an plus tard, à la fin de l'année 1941, la législation discriminatoire de Vichy se met en place. Le Conseil de l'ordre des médecins a choisi parmi la dizaine de médecins israélites du département lesquels pourront encore exercer pour répondre au quota imposé par Vichy : 2% de médecins juifs - c'est-à-dire trois médecins seulement. Jacques Badarau n'en est pas. Son dossier n'est sans doute pas assez « intéressant » au regard des critères qui dictent les choix du Conseil de l'ordre.

Pétition pour le médecin de Soullaines

À Soullaines, c'est un choc. À la fin des années vingt, le maire, M. Thierry Delanoue, s'était démené pour faire venir un médecin dans cette campagne reculée. C'est ainsi qu'est arrivé le Dr Bercovici, israélite et roumain, comme le Dr Rossner qui lui succède puis, en 1933, le Dr Badarau.

Ménée par Georges Marcelot et quelques autres - MM. Bernaudat et Lefèvre - une pétition circule début janvier 1942 qui recueille l'adhésion de la quasi-totalité des familles de Soullaines. Et de celles d'une dizaine de villages alentour, de l'Aube ou de la Haute-Marne. Sans doute plus d'un millier de personnes : exactement 372 familles qui défendent leur médecin ou un ami et sa famille, simplement.

La pétition est déposée à la préfecture de l'Aube fin janvier début février 42 accompagnée d'une lettre demandant une exception : « Les habitants de Soullaines dont les noms suivent viennent d'apprendre avec stupeur que le Dr Badarau doit quitter prochainement l'exercice de la médecine en application de la loi du 16 août 1940... Depuis huit ans et demi qu'il leur dispense ses soins avec un dévouement absolu, les soussignés ont apprécié hautement ses qualités profession-

nelles et morales... Nul ne peut dire qu'ayant demandé le Dr Badarau à n'imposer quelle heure du jour ou de la nuit, il n'ait répondu aussitôt à son appel quelle que soit la distance. Les pauvres, de leur côté, ont pu apprécier son désintéressement... »

« Authentiquement juif... »

La réponse de la préfecture au maire de Soullaines est ferme. Pas d'exception. Facétie de l'Histoire, le préfet, qui a pris ses fonctions le 11 janvier 1942 est Pierre Brisset, père de l'actuel préfet de l'Aube. Sans se démonter, Georges Marcelot, prend rendez-vous avec l'évêque de Troyes, Mgr Lefèvre, qu'il sait en bons termes avec le représentant de l'État. Puis il lui écrit en joignant à son courrier un extrait de la loi sur l'exercice de la médecine par les étrangers et un autre d'une récente circulaire du secrétaire d'État à la Famille et à la Santé adressée aux préfets : « Les termes en sont rassurants et semblent donner à ceux-ci (NDLR: aux préfets) tout pouvoir d'appréciation, comment, confiant, Georges Marcelot au prélat. La question juive ne paraît pas devoir être considérée. Le sort de notre docteur doit donc être entre les mains du préfet de l'Aube et du Dr Guz, président du Conseil de l'ordre des médecins... »

Ce recours aux bons offices de Mgr Lefèvre est tout aussi vain. « Je suis intervenu auprès des personnalités dont vous m'avez parlé, lui écrit en réponse l'évêque de Troyes le 27 février 42. Malheureusement, je n'ai pu obtenir gain de cause. On m'a déclaré que M. Badarau était bien authentiquement juif et qu'il l'avait lui-même reconnu, que l'interdiction avait été prononcée contre lui et qu'on ne pouvait y revenir: que les sursis qui lui avaient été accordés étaient maintenant périmés et qu'il devait être poursuivi pour exercice illégal de la médecine s'il continuait à exercer... »

Georges Marcelot comme Jacques Badarau n'en ont cure. Le premier a tenté un ultime recours auprès du Commissaire aux questions juives qu'il rencontre dans une annexe de la préfecture. Au mépris de sa sécurité, le second continue de répondre aux urgences médicales. Il intervient de nuit, dans les bois ou discrètement, à domicile, conduit par Georges Marcelot.

Une lettre écrite au crayon de papier

La rumeur des rafles parisiennes du début de l'été 42 est venue jus-

qu'à Soullaines-Dhuys. Les Badarau décident de quitter la commune pour la zone libre avec l'indéfectible soutien de la famille Marcelot. Le matin du 11 août 1942, Jeanne Marcelot confie sa carte d'identité à Fani et conduit la famille Badarau en Haute-Marne, à Louge. Selon l'itinéraire établi ensemble, ils prendront ensuite le car pour Troyes, Sens, Bellegarde et Selles-sur-Cher. Une fois en zone libre, direction Lastours, dans l'Aude, où de nouveaux papiers doivent être établis. La famille Badarau passera le reste de l'Occupation dans la petite ville. L'ancien médecin d'Etissac - Albert Crinetz - et sa famille se cachent également un temps à Lastours. Georges et Jeanne Marcelot sont restés en contact avec les Badarau durant toute l'Occupation. Ils leur écrivent en multipliant les intermédiaires. Ils leur envoient des colis de vivres, leur rendent visite à trois reprises...

Les habitants de Soullaines sont complices des Marcelot. Comme l'abbé Leblanc, qui a baptisé Monique et Irène Badarau en toute hâte et par précaution. Le percepteur qui, recevant les impôts du Dr Badarau en fuite, les réglera de sa poche pour éviter que l'administration fiscale n'entame des recherches. Ou ces gendarmes venus un soir d'automne 1942 prévenir les Marcelot qu'ils ont reçu l'ordre d'arrêter Lea Matcovici.

La mère de Fani Badarau a 59 ans, un caractère trempé et, croit-elle, une qualité qui la sauvera : elle est veuve de guerre 14-18 d'un pays allié de la France, la Roumanie. Avertie par les Marcelot qui veulent la cacher, M^{me} Matcovici reste ferme. Jeanne Marcelot tente à rassembler quelques effets. Les gendarmes reviennent l'arrêter « pâles et contrariés » écrit Georges Marcelot. Quelques jours plus tard, les Marcelot reçoivent une lettre oblitérée à Châlons-Marne. Quelques mots écrits au crayon de papier d'un train sans tour...

Jean-Michel VAN HOUT

Détails :

Témoignages de Mmes Fani Badarau, Irène Morgenstern-Badarau, Jeanne Marcelot et Marie-Josée Marcelot

Documents et témoignages de Georges Marcelot.



Jeanne Marcelot en compagnie de Fani, Jacques, Monique et Irène Badarau, à Lastours dans l'Aude